CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E59126** **VALABLE JUSQU'AU** **09/02/2027**

ÉDITÉ LE 10/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/01/1992

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 22/07/2021
Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA ROCHELLE 384 174 041
Siret : 384 174 041 00036
Code NACE : 4399C
Numéro caisse de congés payés : 5415116
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000011070130404

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000011070130404
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2025

Raison sociale : RENOBAT

Sigle : RENOBAT
4 RUE ANITA CONTI
4 RUE ANITA CONTI, 4 RUE ANITA CONTI
17180 PERIGNY

Téléphone : 05 46 50 82 18 **Fax :**
Portable : 0658438040
Responsabilité légale :
OUEST INVESTISSEMENT (900 538 034) / SEQUEIRA DAMIEN PRÉSIDENT / BEAUFRETON CYRIL PRÉSIDENT

Site Internet :
E-mail : contact@sas-renobat.fr

Effectif moyen : 16 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 092 061 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	14	13/01/2026
3111	Tuiles canal (Technicité courante)		13/01/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/02/2026 13:37

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.